

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 15/2017

Soutien financier au Tennis-club de Cheseaux pour la construction d'un nouveau club-house à Sorécot

Présidence : Jean-Paul Bruand

Présents : Evi Kassimidis, Jean-Dominique Decotignie, Thierry Auberson

Rapportrice : Liliane Annen

Préambule

La Municipalité propose, dans son préavis 15/2017, de soutenir financièrement le Tennis-club de Cheseaux par une subvention à hauteur de 200'000.00 frs et d'autre part un prêt sans intérêt de 250'000.00 frs remboursable en 25 ans au maximum, pour la construction d'un nouveau club-house.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 août 2017 a été transmis à la commission le 21 août 2017.

La commission s'est réunie le 29 août 2017 à 20.00 heures à la salle des commissions au 2^e étage du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Serge Sandoz, municipal
- Madame et Messieurs les membres de la commission ad-hoc (Annick Péguiron, Claude Falconnier, Laurent Jaton, Olivier Lyon, Pierre-Yves Zimmermann).

Conformément à l'art. 81 du règlement du CC, la commission des finances est consultée, ce préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant le montant de 250'000.00 frs.

Les questions à la Municipalité ont eu lieu lors de cette séance en présence de la commission ad hoc.

Tous les points du préavis et la conclusion de la commission des finances ont été discutés hors présence de la commission ad hoc. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux questions.

Situation actuelle

Le Tennis-club existe à Cheseaux depuis 1982. Il est au bénéfice d'un droit de superficie octroyé par la commune de Cheseaux, valable jusqu'en 2032.

Le nombre actuel de juniors s'élève à 140, alors qu'au début de son existence, le Tennis-club ne comptait que des membres adultes. Le nombre actuel de juniors est semblable au nombre de jeunes faisant partie du football-club, par exemple. Ainsi, le rôle formateur du Tennis-Club pour la jeunesse de Cheseaux, à l'instar d'autres clubs comme le foot, le judo et autres, est essentiel.

Le club-house actuel a été acheté d'occasion en 1983. Il est actuellement vétuste et une étude a démontré qu'il est préférable d'envisager une nouvelle construction plutôt qu'une rénovation, raison pour laquelle le Tennis-club a approché la Municipalité.

Financement

Le coût estimatif de l'opération se monte à 550'000.00 frs. Le Tennis-club dispose d'un fonds limité pour mener à bien ce nouvel investissement, soit 100'000.00 frs, raison pour laquelle son comité a approché la Commune. Cette dernière a déjà pris en charge la réfection des terrains en 2005, ainsi que le remplacement de l'éclairage en 2015.

La Municipalité propose, par son préavis No 15/2017, une subvention unique de 200'000.00 frs et un prêt sans intérêts de 250'000.00 frs maximum remboursable en 25 ans. Elle propose également d'augmenter la subvention annuelle de 1'000.00 frs à 5'000.00 frs.

La commission estime que, vu la situation financière de la Commune et l'état de ses liquidités, un montant unique de 200'000.00 frs peut être alloué au Tennis-club de Cheseaux bien que cet objet ne figure pas dans le plan d'investissements pour cette législature.

En ce qui concerne le prêt sans intérêt de 250'000.00 frs sur 25 ans, la commission s'est demandée si le Tennis-club pourrait rembourser sans autre le montant annuel de 10'000.00 frs. La commission n'a pas eu connaissance des comptes du club, néanmoins, selon les informations obtenues de la Municipalité, le montant actuellement consenti à l'entretien annuel du club-house approche le montant de l'amortissement. Avec la nouvelle construction, l'entretien sera limité au minimum, permettant ainsi au club de procéder au remboursement du prêt. D'autre part, le club a toujours pu assumer ses frais de fonctionnement depuis sa création et ses finances ont tout lieu d'être saines.

Grâce à ces mesures, le Tennis-club pourra continuer à percevoir des cotisations modiques, accessibles à l'ensemble de la population et permettant ainsi de favoriser la formation des jeunes.

La commission rend néanmoins attentif le conseil communal que cette opération engendrera un nouveau préavis dans 5 ans environ pour un montant de l'ordre de 150'000.00 frs pour la rénovation des terrains. D'autre part, la Municipalité envisage de porter la subvention annuelle à 5'000.00 frs, soit une augmentation de 4'000.00 frs par rapport à la subvention actuelle arrêtée à 1'000.00 frs. Cet accroissement est justifié par le nombre de jeunes joueurs en formation.

Le soutien de la commune devra être réexaminé lors du dépôt du nouveau préavis, en fonction de sa situation financière et de celle du tennis-club.

Pour terminer, la commission estime que les finances de la Commune permettent actuellement d'accepter le préavis No 15/2017.

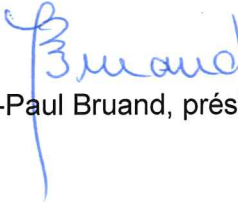
Conclusion

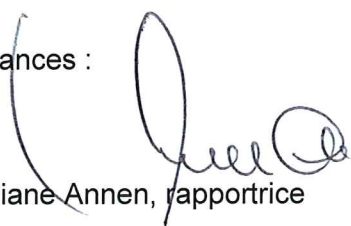
Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de 450'000.00 frs permettant d'une part de subventionner à hauteur de 200'000.00 frs la construction du nouveau club-house et d'autre part d'accorder un prêt sans intérêt de 250'000.00 frs au tennis-club de Cheseaux, remboursable en 25 ans ;
- d'amortir la subvention de 200'000.00 frs sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2018 ;
- de financer cette opération par la trésorerie courante ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 5 septembre 2017

Pour la commission des finances :


Jean-Paul Bruand, président


Liliane Annen, rapportrice